

République Tunisienne  
Ministère des Affaires Culturelles  
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes

Appel d'offre N.01/2024  
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ÉTUDES SPECIFIQUES DE RENOVATION MUSEOGRAPHIQUE  
DU MUSEE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE  
AU PALAIS ENNEJMA EZZAHRA

Désignation d'un bureau d'études ou d'un groupement d'experts (bureaux d'études/experts)

طلب عروض عدد 2024/01  
إعلان عن الرغبة في المشاركة  
دراسة متحفية لإعادة تأهيل متحف الآلات الموسيقية بقصر النجمة الزهراء  
تعيين مكتب تصميم أو مجمع (مكاتب تصميم / خبراء)

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, domicilié, sis au 8, rue du 2 Mars 1934, Sidi Bou Said. Tunis (ci-après le CMAM) se propose de lancer un appel à la concurrence dans le cadre d'un appel d'offre à deux étapes fondé sur la pondération entre la qualité et le coût. Le choix fondé sur la pondération entre la qualité et le coût consiste en la mise en concurrence par application de la procédure de l'appel d'offres restreint conformément aux dispositions de l'article 42 du Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics.

Le projet consiste à revoir l'aménagement du musée des instruments de musique et de ses annexes, dans le but de créer une nouvelle répartition spatiale de cet ensemble pour une meilleure utilisation de l'espace et la création de conditions d'exposition qui s'alignent aux standards internationaux et de réaliser les missions décrites dans les cahiers de charge de l'appel à manifestation d'intérêt. **Les soumissionnaires peuvent télécharger le cahier des charges gratuitement à travers le site : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn) ou le site officiel du CMAM : [www.cmam.tn](http://www.cmam.tn)**

**La participation à l'appel à manifestation d'intérêt est ouverte à tous les soumissionnaires qui sont inscrits au système d'achat public en ligne TUNEPS et disposant du certificat de signature électronique.**

Ne peuvent participer au présent Appel d'Offres à procédure simplifiée que :

Les bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études, les experts ou groupement d'experts Tunisiens spécialisés dans l'activité et agréés et ayant les compétences requises dans le domaine des études du présent projet et définies dans les cahiers des charges. Lorsque le groupement d'experts se groupe pour présenter une soumission commune, aucun membre du groupement ne peut faire partie d'un autre groupement ni présenter une offre distincte pour son propre compte.

L'offre doit respecter toutes les conditions stipulées dans le cahier de charges.

Les offres (administratives, techniques et financières) doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf incapacité technique du système TUNEPS (la taille du fichier). Le cas échéant, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne.

La partie de l'offre hors ligne doit parvenir au CMAM sous pli fermé portant le numéro de l'Appel d'Offres et son objet et la mention « ne pas ouvrir », et ce par courrier recommandé ou par poste ou remise directement au Bureau d'Ordre (contre décharge), au nom de :

Madame la directrice générale  
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes  
Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026  
Sidi Bou Saïd - Tunisie

ÉTUDES SPECIFIQUES DE RENOVATION MUSEOGRAPHIQUE  
DU MUSEE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE  
AU PALAIS ENNEJMA EZZAHRA

Désignation d'un bureau d'études ou d'un groupement d'experts (bureaux d'études/experts)

**La date limite de réception des offres est fixée au Mardi 28 Mai à 10H00.** Seul le cachet du bureau d'ordre central du CMAM fait foi pour la partie envoyée hors ligne.

La séance d'ouverture des offres sera tenue **le Mardi 28 Mai à partir de 12H00.**